



CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 25 mars 2024 par la Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits de Femmes de la Communauté française, sur un projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française 'modifiant l'arrêté du 24 avril 2014 portant exécution du décret du 21 novembre 2013 relatif aux centres culturels', portant le numéro 75.974/4 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 26 mars 2024, conformément à l'article 84, § 5, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.